

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Séance 13 octobre 2016 - 20H30 –***

Présents : Mmes RAYNAUD, TARRENE, MM MARLEIX, MAROUBY, PACULL, SOLA

Absents : Mme MARECAT, procuration à PACULL JM

, Mr LAGUERRE, procuration à SOLA E.

Mr QUES, procuration à MAROUBY D.

Secrétaire de séance : Cathie TARRENE

*Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le conseil municipal du 25 juillet 2016*

## **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Suite au transfert de la compétence tourisme au 01 janvier 2016, les charges transférées en sont modifiées pour les communes de Casteil, Jujols, Molitg, Prades, Sournia, Vernet, Villefranche et Vinça.

(voir JMP pour les chiffres exacts !!!)

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

## **Taxe Communale Consommation Finales d'Electricité (TCCFF)**

Le Sydel facture des frais de gestion de 5%. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le taux sera abaissé à 4% au lieu 5%.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ce nouveau taux.

## **Décisions modificatives budgétaires**

### **Budget : dépenses de fonctionnement**

- 1) – 550.65€ à prendre en dépenses imprévues (c/022) pour les basculer au c/7489

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette décision modificative

- 2) Le loyer de l'AFP a été facturé, à tort, à deux reprises par le percepteur, soit la somme de 1 220€. Prendre cette somme au c/022, dépenses imprévues pour le passer au c/673 +1220€.

Le conseil municipal adopte cette décision modificative à l'unanimité.

- 3) En prévision du remboursement de cautions, suite aux changements de locataires dans les appartements communaux, il serait souhaitable de prendre 1500€ au chapitre de dépenses imprévues (c/022) pour les passer au c/165.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette décision modificative ;

- 4) Rénovation appartement « SIMON », carrer d'avall

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que notre commune a perçu une subvention d'investissement de 7 000€. Cette somme provient de la réserve parlementaire de la sénatrice Hemeline Malherbe.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité cette décision modificative

- 5) Groupement d'Intérêt Public (Terre Romane)

Suite à la dissolution de Terre Romane, la somme de 557,82€ est répartie comme suit :

- + 238.36€ c/002
- +319.46€ c/001

Le conseil municipal adopte cette décision modificative à l'unanimité.

## **SUPPLEANT REGIE DE RECETTE**

Suite à la démission d'un conseiller, le poste de suppléant de la régie des recettes est vacant.

Cathie TARRENE se porte candidate.

Le conseil municipal adopte cette candidature à l'unanimité.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

En avril 2001 la commune avait signé une convention auprès du centre de gestion, convention concernant, entre autre, la sécurité du personnel communal (ex : chaussures de sécurité, gants pour les agents techniques). Une nouvelle convention doit être mise en place au niveau de l'intercommunalité : coût de 200€ à 250€.

Le conseil municipal annule la convention de 2001 et accepte la nouvelle convention, à l'unanimité.

## **URBANISME / Parcelle C n°129**

Cette parcelle est en cours d'acquisition par la commune, suite à l'usage du droit de préemption exercé dernièrement. Monsieur le Maire a reçu une demande d'achat d'un particulier, pour une partie de cette parcelle (1/3 du terrain environ).

MF Raynaud précise qu'il serait illégal de revendre à un tiers un bien préempté il y a quelques mois. Monsieur le Maire confirme et souligne que la commune a pu faire usage du droit de préemption car elle a présenté un futur projet précis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

## **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

La révision du POS en PLUI est prise en charge par la Communauté de Communes Conflent Canigo. Le plan d'armatures est remis aux conseillers municipaux ainsi qu'une fiche « facteurs qualitatifs PLUI », avec différents thèmes (eau, emplois, services et équipements de proximité, offre touristique, etc.). Monsieur le Maire rend compte du travail de la commission avec le bureau d'études chargé de ce PLUI. Une réunion publique aura lieu courant novembre 2016.

## **OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL**

Un poste de suppléant pour représenter la commune au conseil d'administration de l'OTI est vacant.

Éric Sola se porte candidat.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité cette candidature.

## **ADEAT**

Cette association de loi 1901 est en sommeil depuis de nombreuses années. Afin d'étudier son devenir, il est nécessaire de désigner un élu en remplacement de Jeannine AVICE.

Daniel Marouby est candidat.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, sa candidature.

## **MODERNISATION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC**

Les spots au sol, situés autour de la chapelle des Bains, sont à remplacer car très peu étanches, ce qui provoque des coupures fréquentes. Le Sydeel propose un plan de financement pour remplacer les spots existants (au nombre de 8) par des spots à leds, pour un coût de 9 400€. Le Sydeel participerait à hauteur de 40%. Il resterait donc 4 350€ à charge de la commune.

Le conseil municipal souhaite une étude complémentaire avant de prendre une décision.

## **AGENCE REGIONALE DE SANTE**

Une nouvelle délimitation de territoires de démocratie sanitaire est proposée aux conseillers municipaux. Deux hypothèses sont possibles :

- 1) Les 13 départements de la nouvelle Région,
- 2) Un regroupement des départements par deux, soit six territoires (ex : Aude + P.O)

Le conseil municipal opte pour l'hypothèse n°2, par 3 voies pour et 3 abstentions (Raynaud, Marouby et Ques)

## **Communauté de Communes Conflent Canigo : Changement de statuts suite loi Notre**

La loi Notre donne de nouvelles compétences aux communautés de Communes (compétences obligatoires et compétences optionnelles).

- Compétence obligatoire = ordures ménagères  
Aménagement et entretien des aires d'accueil des gens du voyage.
- Compétence optionnelle = maison médicale, création de maisons de services publics et de proximité.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ces changements.

### **DEMANDE DE PLANTATIONS CD 66**

Les travaux d'aménagement du terrain de jeux du Cap de la Vila sont bientôt terminés. Afin d'agrémenter cet espace, il faut prévoir des plantations. Le Conseil Départemental 66 propose chaque année des plants d'essences diverses gratuits. Le conseil municipal souscrit donc à la fourniture de plants auprès de la pépinière départementale. La commande devra être effectuée avant le 30 novembre 2016.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant d'Orange, informant la municipalité de la dépose du parc des cabines téléphoniques de notre commune d'ici le 31 décembre 2017.

MF Raynaud informe Monsieur le Maire que, suite à la demande de nombreux villageois, il serait souhaitable d'afficher, comme l'ont déjà fait de nombreuses communes du département, notre identité catalane, à l'entrée de notre commune. Alexandre Marleix propose deux devis du panneau « Pays Catalan »

- 1) 277.14€ (petit format)
- 2) 422.94€ (format de longueur identique aux panneaux de signalisation déjà en place).

Le conseil municipal est favorable aux panneaux « Pays Catalan » et opte pour le deuxième devis, soit un coût de 422.94€.

Alexandre Marleix fait part de la satisfaction de nombreuses personnes sur la qualité et l'esthétique de la ferronnerie apposée sur la porte de la chapelle des Bains ;

A ce sujet, Cathie Tarrène souligne que la fête de Notre Dame de Bon Secours se célèbre en mai (le 24). Il serait bon de choisir cette date pour une inauguration officielle de la chapelle.

MF Raynaud signale que des campeurs souhaiteraient pouvoir disposer d'une salle pour jouer aux cartes par exemple. Local ancienne pétanque à voir avec les Nins.